

## D'Hérodote au magnétophone : sources orales et archives orales

Dominique Aron-Schnapper, Danièle Hanet

### Abstract

As more and more oral surveys are carried out, it is important to distinguish between three undertakings which differ in their scientific status : that of the archivists, who, like American oral historians, collect, classify and preserve oral documents ; that of the historians, sociologists or political scientists, who analyse and interpret the oral accounts collected by themselves or by others ; and lastly, that of the oral-archivists, who prepares oral documents for the historians of the future. This latter task can and should be rigorous and systematic. It must be understood that although oral archives are new documents, valuable for the study of certain populations and aspects of social reality, they do not create new history.

---

### Citer ce document / Cite this document :

Aron-Schnapper Dominique, Hanet Danièle. D'Hérodote au magnétophone : sources orales et archives orales. In: Annales. Économies, Sociétés, Civilisations. 35<sup>e</sup> année, N. 1, 1980. pp. 183-199;

doi : 10.3406/ahess.1980.282620

[http://www.persee.fr/doc/ahess\\_0395-2649\\_1980\\_num\\_35\\_1\\_282620](http://www.persee.fr/doc/ahess_0395-2649_1980_num_35_1_282620)

---

Document généré le 14/05/2016

## **D'HÉRODOTE AU MAGNÉTOPHONE : SOURCES ORALES ET ARCHIVES ORALES**

Menées par des historiens, des ethnologues ou des sociologues, de nombreuses entreprises se sont développées aux États-Unis depuis la fin des années 1940, puis en Grande-Bretagne sous le terme d'*oral history*, en France, surtout depuis 1975, sous des dénominations variées. Toutes utilisent ou suscitent des « témoignages oraux », terme générique évoquant une parenté essentielle entre toutes ces recherches. Il ne s'agit pas ici de recenser les travaux en cours — ce qu'ont fait R. Bonnain et F. Elegeô<sup>1</sup> —, mais de différencier des projets qui ont, certes, en commun de réunir et/ou d'exploiter des témoignages oraux, mais dont l'objet et le statut scientifique restent fondamentalement différents. L'ambiguïté apparaît immédiatement, puisque ni les termes de *témoignages oraux*, ni ceux d'*archives orales* ne traduisent *oral history*, genre que pratiquent si intensément les universitaires américains : archives ou témoignages ne sont pas de l'histoire. D'ailleurs que signifie une *histoire orale*, qui serait différente de, ou opposée à une histoire écrite ?

Nous voudrions montrer qu'il existe en réalité trois types d'entreprises de statut scientifique différent :

1) le recueil de témoignages oraux que pratiquent les archivistes professionnels, en conservant et en archivant les discours politiques, les récits de vie, les autobiographies des hommes célèbres ou, au contraire, des maçons, des cordonniers, des ouvriers, etc. au même titre que les sources écrites traditionnelles. Pratiquement, ce sont plutôt aujourd'hui les hommes de radio et de télévision qui, en France, jouent ce rôle ; aux États-Unis, ce sont les spécialistes de l'*oral history*, qui se qualifient eux-mêmes, par un terme qui nous semble quelque peu abusif, d'*oral historians* ;

2) le recueil d'entretiens — ou de témoignages oraux — destinés à être immédiatement analysés et interprétés par les différents spécialistes en sciences humaines.

Le recours aux témoignages oraux prend un sens différent selon les traditions intellectuelles auxquelles appartiennent ceux qui les utilisent. Pour les ethnologues, ils ont de tout temps constitué un des matériaux de base. Les sociologues, quant à eux, ont toujours oscillé entre l'approche quantitative, qui conduit à mesurer les phénomènes macrosociologiques, et l'approche qualitative

## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

attentive à percevoir les destins individuels et les cas particuliers. R. Bonnain et F. Elegeët rappellent que la première utilisation des histoires de vie comme matériau sociologique privilégié remonte à 1918 et au célèbre ouvrage de W. Thomas et F. Znaniecki (*The Polish peasant in Europe and America*). A une phase de quantification et de prédilection pour les modèles mathématiques, succède aujourd'hui un retour à l'attrait pour la compréhension des petits groupes grâce aux interviews en profondeur, pour la reconstitution du vécu, attitude proche de l'ethnologue établissant des contacts directs avec la population étudiée. Nombre des enquêtes citées par R. Bonnain et F. Elegeët illustrent cette tendance actuelle de la sociologie, dont témoigne, par ailleurs, le courant « interactionniste » illustré par les travaux de E. Goffman.

C'est le changement d'attitude des historiens qui constitue la nouveauté : elle paraît désormais bien lointaine l'époque où les mandarins de la vieille Sorbonne n'admettaient pas les recherches consacrées aux acteurs vivants, ni l'analyse des communications orales ! Même s'ils en discutent, à juste titre, la portée et la valeur, les historiens, « nouveaux » ou pas, acceptent la valeur des sources orales, non seulement comme source d'information complémentaire, particulièrement précieuse pour l'histoire des mentalités ou celle des milieux populaires, mais comme un moyen d'approche spécifique pour pénétrer de l'intérieur une culture ou une forme de conscience collective<sup>2</sup>. Ils retrouvent ainsi les avantages que Cl. Lévi-Strauss avait reconnus à l'utilisation des autobiographies d'Indiens, qui permet de « restituer une culture indigène, si l'on peut dire, “de l'intérieur”, comme un ensemble vivant et gouverné par une harmonie interne et non comme un empilage arbitraire de coutumes et d'institutions dont la présence est simplement constatée »<sup>3</sup>.

Quelles que soient les différences de point de vue entre les chercheurs, leur entreprise est la même, celle de l'intelligibilité de la réalité sociale, grâce à l'utilisation, entre autres, des sources orales. Nous les qualifierons d'« historiens » dans ce texte, même si leur formation et leur appartenance universitaire les classent en sociologues, ethnologues ou politologues : dans leur entreprise de recueil et d'exploitation de sources orales, ils jouent le rôle d'« historiens »<sup>4</sup> ; 3) le troisième type d'entreprise est la constitution d'archives orales, qui sont à la fois plus que le simple recueil de documents oraux, que pratiquent la plupart des *oral historians* américains, mais qui ne constituent pas pour autant ni une histoire orale, ni même une histoire fondée sur les témoignages oraux. Constituées pour les historiens de l'avenir, elles ne sont pas exploitées — ce qui impose, comme nous le verrons, des règles particulières à leur élaboration.

C'est cette entreprise que nous avons menée en constituant des archives pour l'histoire de la Sécurité sociale<sup>5</sup>. Toutefois avant d'insister, dans une deuxième partie, sur la spécificité de l'entreprise d'archives orales, par rapport à celle des purs archivistes et des « historiens », il importe de rappeler quelques principes méthodologiques communs qui président, dans tous les cas, à la constitution de ces nouveaux documents.

### ***1. La nature et le déroulement de l'entretien***

Dans les sciences humaines, une méthode ne se justifie que par les résultats qu'elle permet d'obtenir : on ne saurait en juger avant le déroulement de la

recherche. L'objet propre à chaque enquête impose, d'une certaine façon, sa méthode : la manière d'aborder un milieu, d'établir la relation avec l'interviewé et d'obtenir sa confiance varient selon le milieu étudié. Malgré tout, dans la mesure où une enquête se fonde essentiellement sur des entretiens, il existe quelques règles qui président à leur déroulement.

La pratique de l'entretien a fait l'objet d'une abondante littérature de la part des psychologues et des sociologues <sup>6</sup> et il ne s'agit pas ici de la résumer, mais d'en souligner, à l'intention de ceux qui sont moins familiarisés avec cette technique que les spécialistes de sciences humaines ne sont supposés l'être, quelques points essentiels, qui les aident à exercer rapidement une technique qui, comme les autres, s'améliore par le savoir et la pratique.

### I.1 — *L'objet des entretiens*

Les entretiens ne sont pas par eux-mêmes une panacée : ils recueillent de manière privilégiée un *certain type d'information, dans certains milieux sociaux et dans certaines situations*. Ils sont plus particulièrement destinés à conserver et à transmettre les récits, la description des gestes de métiers, de la vie quotidienne et plus généralement tout ce qui par nature ne laisse pas ou peu de traces écrites. De même, les différents groupes sociaux laissent inégalement des traces écrites de leur existence : à la limite, les analphabètes — ils ont été longtemps la majorité de la population — sont moins susceptibles d'apparaître dans les sources écrites que les hommes politiques ou les diplomates. Les situations de marginalité, comme, par exemple, les pratiques des ouvriers américains en chômage pendant la Grande Dépression étudiée par Terkel <sup>7</sup>, la conscience ouvrière, la mémoire collective de tel ou tel groupe, le vécu du changement social, peuvent être des objets privilégiés pour les témoignages oraux. On comprend aussi le développement du recours aux témoignages oraux dans la récente histoire sociale anglaise.

Mais, d'une part, comme le rappelle Ph. Joutard, la tradition orale pure n'existe pas ; d'autre part, même lorsqu'il s'agit de milieux laissant d'innombrables traces écrites sur leur activité et leur existence, les entretiens permettent de récupérer tout ce qui a existé en deçà et au-delà des textes.

L'exemple de l'histoire de la Sécurité sociale nous paraît, de ce point de vue, démonstratif <sup>8</sup>. Les archives orales paraissent *a priori* particulièrement peu adaptées à l'histoire d'organisations administratives officielles, qui fonctionnent en créant et en appliquant une législation écrite et, de plus, en produisant de nombreux chroniqueurs et historiens au fur et à mesure de leur développement. Or l'expérience a montré que, même sur ce sujet qui semblait défier l'entreprise des archives orales, elles avaient permis d'obtenir toute une série d'informations qui, sans les « archivistes-oraux », seraient tombées dans l'oubli et n'auraient jamais été constituées en événements pour les historiens de l'avenir. Cette recherche nous paraît fournir une justification *a fortiori* aux entreprises d'archives orales.

Les archives orales ont, en effet, permis de récupérer deux séries de documents : d'une part les « petits faits vrais » dont l'accumulation illustre, enrichit, nuance et corrige la reconstruction à tendance rationalisante des historiens ; d'autre part, la manière dont la naissance et la vie d'une institution ont été vécues par les différents acteurs historiques.

Reprenons ces deux points. Les archives orales nous permettent de retrouver

## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

comment les textes ont été élaborés, qui en sont les véritables auteurs (le ministre signe un plan ou une réforme, il est rare qu'il les ait rédigés lui-même), comment, dans la pratique, ils ont été appliqués<sup>9</sup>, à quelles résistances ils se sont parfois heurtés ; elles nous révèlent des projets oubliés, des possibles évanouis. Seuls les témoignages oraux peuvent faire revivre le détail de la vie quotidienne des bureaux : équipement en machines, en imprimés, rationnements de l'époque de guerre, chauffage ou mobilier ; ils peuvent révéler par leurs détails, mieux que des analyses abstraites, la bureaucratisation croissante des institutions de la Sécurité sociale et son influence sur le pouvoir des directeurs de Caisses, sur la manière de recruter des employés, sur le style de la gestion financière, sur le style des relations entre le directeur et les employés, entre les différents employés.

Les témoignages oraux récupèrent d'autre part le vécu des acteurs historiques, ce que Péguy appellerait « l'histoire se faisant », c'est-à-dire les différentes significations que les acteurs ont données à leur action et à celle des autres : non seulement les personnes, mais les relations entre les personnes ne sont pas susceptibles d'être connues par les sources écrites : or l'évocation des personnes (dont certaines sont oubliées), les jugements réciproques que les acteurs portaient les uns sur les autres, le style des relations interpersonnelles font d'autant plus partie de la réalité à étudier que les institutions à leur naissance sont fortement marquées par les personnalités de ceux qui sont à leur origine — et ce parfois d'une manière définitive.

Ainsi, bien des faits oubliés, les évidences de ce que Paul Leuilliot appelle « l'invisible quotidien », les possibles censurés par l'illusion rétrospective de nécessité, les interprétations contradictoires — en un mot le vécu des survivants de la Sécurité sociale constitue des objets que seuls les témoignages oraux permettent de récupérer et de transmettre aux historiens de l'avenir.

Toutefois, comme les autres sources, les archives orales sont inégalement utiles selon l'objet de la recherche : si elles recueillent de manière privilégiée le « comment » de l'application de la législation, l'histoire de la législation doit s'écrire d'abord à partir des textes législatifs ; si elles témoignent des relations entre les personnes, des jugements que les divers acteurs portent les uns sur les autres, les notes du ministère des Affaires étrangères n'en constituent pas moins une source irremplaçable pour l'histoire diplomatique. Pour connaître les coutumes funéraires, les tombes et les cimetières sont aussi plus utiles que les monnaies : si « par essence, l'histoire est connaissance par documents », les témoignages oraux constituent des documents parmi d'autres.

### I.2 — *La relation interviewer-interviewé*

L'interview est une relation *singulière* entre l'interviewer et l'interviewé — ce qui exclut l'entretien avec deux ou plusieurs personnes, de nature essentiellement différente. L'expérience montre que la première réaction de l'interviewer est, comme le dit C. Rogers, la découverte d'un vide, d'une différence, d'une séparation à combler<sup>10</sup>. C'est cette découverte qui explique les deux types d'erreurs que commettent les débutants : celle de l'interviewer silencieux qui laisse bavarder l'interviewé sans contrôle, donc sans objet : celle de l'interviewer impérieux qui parle pour l'interviewé, tend à faire les demandes et les réponses, et induit par sa formulation la réponse à ses questions.

Le premier discours d'un interviewé a toujours un sens particulier : l'homme

politique ou le militaire font, même sur un sujet précis, la déclaration déjà construite et préparée pour journalistes et chercheurs, souvent confondus dans leur esprit ; le grand industriel dispose aussi d'un discours tout prêt, que, sous des formes légèrement différentes, il a déjà « servi » dans les colloques, séminaires et réunions de travail. Dans le cas de la Sécurité sociale, responsables, hommes politiques ou militants syndicaux avaient une déclaration prête sur le milieu en général, leur participation à ce milieu, ce qu'elle avait été, ce qu'elle aurait dû être. Même dans les milieux populaires, le discours autobiographique, qui pourrait plutôt être qualifié de témoignage, est immédiatement organisé et reconstruit : l'opposition entre l'écrit et l'oral se recoupe par celle du spontané et du construit<sup>11</sup>. Mais, dans tous les cas, l'entreprise d'archives orales comme celle de « l'historien » qui recueille des témoignages oraux, il s'agit de dépasser ce discours initial, pour atteindre l'inédit de l'information et se rapprocher du vécu des acteurs historiques. Or la relation singulière et prolongée entre deux individus qui s'établit au cours de l'entretien constitue un moyen privilégié (que l'écrit ne peut connaître) pour sortir de cette première phase — plus ou moins longue selon les interviewés — et pour réaliser, au-delà des déclarations et des témoignages, de véritables entretiens<sup>12</sup>.

La relation d'interview est une relation sociale entre deux individus socialement définis. Or la vie sociale se résume en une perpétuelle évaluation des individus les uns par les autres. De plus, toute relation où l'un est en position et en droit d'interroger l'autre, crée, en elle-même, une situation d'inégalité, plus ou moins sensible selon le sens de la différence sociale entre l'interviewer et l'interviewé. Même dans une interview où l'appartenance sociale de l'interviewé est proche de ou supérieure à celle de l'interviewer comme c'était le cas dans notre enquête, reste la tendance que nous avons « à évaluer, à juger, à approuver ou désapprouver les dires de l'autre personne ou de l'autre groupe »<sup>13</sup>. Alexis de Tocqueville analysait déjà ce qu'attendaient le public et les amis de celui qui se raconte : « Alors même qu'on veut être sincère, il est rare qu'on mène à bout une telle entreprise. La faute en est d'abord au public qui aime qu'on s'accuse, mais qui ne souffre pas qu'on se loue ; les amis eux-mêmes ont l'habitude d'appeler candeur aimable le mal qu'on dit de soi, et vanité incommode le bien qu'on en raconte ; de telle sorte que la sincérité devient, à ce compte, un métier fort ingrat<sup>14</sup>. » Tout cela impose à l'interviewer de faire progressivement un véritable travail sur lui-même, qui lui permette d'intérioriser une humilité telle qu'il sache désormais écouter sans juger, garder une sympathie active qui n'implique pourtant aucune participation. C'est par une continuelle vigilance sur soi qu'on pourrait qualifier d'épistémologique, que l'interviewer pourra, par son attitude profonde, faire sentir à l'interviewé qu'il est écouté attentivement, sans être ni évalué, ni approuvé, ni condamné. Il s'agit donc de créer un véritable *habitus* de l'interviewer, devenu par la pratique « naturel ».

Cet *habitus* implique que le déroulement de l'entretien obéisse à quelques règles simples, qui paraissent évidentes une fois qu'elles sont formulées. L'interviewer, au cours des entretiens, doit rester discret, centrant l'entretien sur les thèmes essentiels : il paraît en effet plus opératoire de respecter le rythme et le style de l'interviewé que d'avoir un entretien qui se déroule de manière logique pour l'interviewer ; il faut faire préciser à l'interviewé les informations au moment où il se souvient d'une tranche de vie, bref laisser sa mémoire se déployer librement, tout en aidant et guidant ses souvenirs ; ne jamais juger,

## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

éviter les questions directes, qui évoqueraient un interrogatoire policier, et les mots chargés de valeur ; multiplier les points de vue, insister sur les points de détail, les exemples ; demander des illustrations précises, clarifier les expressions ambiguës, ne poser les questions délicates que dans les derniers entretiens, sympathiser avec l'interviewé tout en restant neutre et effacé ; réaliser un entretien n'est peut-être pas tout à fait un art, comme le dit Ch. Morissey, c'est, en tout cas, une pratique qui s'éduque par le travail et l'expérience<sup>15</sup>.

Outre l'attitude de l'interviewer, une des conditions essentielles de la confiance qui doit s'établir entre les deux membres de ce dialogue singulier et inégal tient à la garantie du secret que peut donner celui qui interviewe. L'anonymat est le secret des sociologues (encore que dans certains milieux, il pose des problèmes difficiles à résoudre). Les archivistes ou les « archivistes oraux », recueillent des entretiens qui sont couverts par le secret des Archives nationales pour trente ans (dans le cas de notre enquête). Dans une partie de notre population, cette garantie a été la condition nécessaire pour éviter un refus. Pour les « historiens », qui veulent exploiter les documents immédiatement, il est indispensable d'obtenir une autorisation de publication, qui, selon les milieux et les personnes, risque de faire « oublier » bien des faits significatifs ou, au contraire, de stimuler la verve du conteur.

Dans cette entreprise de mise en confiance progressive, l'utilisation du magnétophone, qui donne aux paroles prononcées un poids supplémentaire, risque d'augmenter la réticence inégale selon que l'interviewé le perçoit comme un instrument de travail familier ou un appareil étranger et solennel (provoquant des déclarations également solennelles). En fait, d'après notre expérience et celle d'autres équipes, l'utilisation croissante de ce type d'appareil dans tous les milieux fait rapidement oublier la machine.

Le magnétophone n'en apporte pas moins une nouveauté dans l'utilisation des sources orales, qu'ont connue les historiens (au sens étroit) depuis Hérodote. « Libre à qui trouve de telles choses incroyables d'accepter ce récit des Égyptiens, quant à moi ce que je me propose tout au long de mon histoire est de mettre par écrit, comme je l'ai entendu, ce que disent les uns et les autres<sup>16</sup>. » « D'autre part, en ce qui concerne les actions qui eurent lieu au cours de cette guerre, je n'ai pas cru devoir, pour les raconter, me fier au témoignage des premiers venus, non plus qu'à mon avis personnel : ou bien j'y ai assisté moi-même, ou bien j'ai enquêté sur chacun auprès d'autrui avec toute l'exactitude possible<sup>17</sup>. » Le magnétophone remplace les discours reconstitués selon la logique de l'histoire<sup>18</sup> ou les descriptions des « témoins oculaires »<sup>19</sup>, magnifiquement réécrits par les historiens du passé, par un document brut qui, par définition, n'est pas le vécu lui-même des agents historiques, mais la reconstruction que ceux-ci en font soit immédiatement, soit à la fin de leur vie, reconstruction sans doute plus proche du vécu que celle des historiens anciens travaillant sur des traditions orales ou des historiens contemporains sur des sources écrites, mais de même nature.

### I.3 — *Validité et limites des entretiens*

Le fait de fabriquer volontairement des documents pour servir aux historiens futurs n'est en rien nouveau, bien des « grands hommes » ou de moins grands, et en particulier de nombreux fonctionnaires, ont consacré leur retraite à rédiger

leurs mémoires ou, plus souvent encore, à proposer des réformes à partir de leur expérience. Mais entre la rédaction de mémoires, c'est-à-dire la fabrication d'archives écrites, et la constitution d'archives orales, il existe un certain nombre de différences. L'écrivain dispose de temps, il peut préciser, confirmer ses souvenirs : en revanche, il met en forme, c'est-à-dire qu'il construit ; il peut tendre à l'autojustification sans risquer d'être contredit. « J'ai observé que la plupart de ceux qui ont laissé des Mémoires ne nous ont bien montré leurs mauvaises actions ou leurs penchants que quand, par hasard, ils les ont pris pour des promesses ou de bons instincts, ce qui est arrivé quelquefois... Ce n'est pas alors l'amour du vrai qui fait parler, ce sont les vices de l'esprit qui trahissent involontairement les vices du cœur<sup>20</sup>. » Les témoignages oraux, s'il s'agit d'une véritable campagne d'archives orales et non d'un simple recueil de témoignages, ont plusieurs avantages par rapport aux mémoires écrits. D'abord par leur caractère systématique, ils permettent de recueillir des témoignages de *tous* les acteurs encore vivants, dont la plupart n'auraient jamais pensé à écrire des mémoires, par conséquent des témoignages multiples sur les mêmes faits. Un bon interviewer, d'autre part, du fait de sa neutralité, peut faire évoquer des faits à demi oubliés, faire dire des choses que l'interviewé ne voulait pas penser ou formuler, soit grâce à son attitude (il est souvent plus agréable à ceux qui n'ont pas une vocation d'écrivain de parler à quelqu'un d'attentif et d'extérieur que d'écrire), soit, comme nous le verrons ci-dessous, grâce aux objections que la multiplicité des témoignages recueillis lui permet de présenter. Sans doute l'utilisateur futur devra-t-il vérifier plus rigoureusement l'exactitude des faits et des informations, puisque l'interviewé n'a pas toujours le temps et la possibilité de consulter ses papiers, mais, après tout, le document écrit, s'il n'est pas construit pour l'historien, est souvent « construit » pour d'autres<sup>21</sup>, et de toutes manières, l'historien doit toujours soumettre les documents, quels qu'ils soient, à une critique dont la fonction est de « répondre à la question suivante que lui pose l'historien : "Je considère que ce document m'apprend ceci ; puis-je lui faire confiance là-dessus ?" »<sup>22</sup>.

Le recueil et l'exploitation des entretiens peuvent et doivent être aussi rigoureux que le recueil et l'exploitation des sources écrites familières aux historiens, ou des données chiffrées élaborées par les sociologues<sup>23</sup>, à condition de respecter les règles du déroulement de l'entretien que nous avons brièvement évoquées ci-dessus et de prendre l'entretien pour une source parmi d'autres.

Une interview n'est d'ailleurs jamais uniquement verbale. Elle doit s'accompagner d'observations sur les expressions, les mouvements involontaires, le costume, le cadre de vie, les manières, les comportements réels qui peuvent infirmer ou moduler les propos tenus. Pour la même raison — le discours est loin d'être le seul moyen d'expression — un entretien ne doit jamais être analysé comme un document unique qui se suffise à soi-même. « Archivistes-oraux » et « historiens » doivent également le considérer comme une source parmi d'autres, le compléter par tout ce qui permet de le situer et de le critiquer, par toutes les autres sources de connaissances (observations, comportements réels, documents écrits personnels ou généraux, textes législatifs, objets, etc.). Aucune source pour les historiens n'est unique : pourquoi la source orale aurait-elle, brusquement, ce privilège exorbitant ? Pourquoi les chercheurs oublieraient-ils subitement tout l'acquis de la critique de « l'histoire scientifique » élaborée depuis le XVIII<sup>e</sup> siècle ?

S'il est nécessaire de respecter quelques règles essentielles dans le déroulement



## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

d'un entretien, il n'en reste pas moins que les entretiens prennent une signification différente selon l'entreprise de recherche dans laquelle ils sont utilisés.

### II. « Archivistes oraux », archivistes et « historiens »

Les termes de témoignage oral ou d'*oral history* peuvent en effet désigner soit le travail des archivistes, qui recueillent déclarations et témoignages des « plus vieux du village », des « grands témoins » ou des « vénérables vieillards », comme disait Michelet, les classent, les rangent, les codent et les conservent, comme ils le font pour les documents écrits ; soit celui des « historiens », qui analysent et rendent intelligibles les documents oraux, recueillis par d'autres ou par eux-mêmes, étant entendu que, pour l'histoire la plus contemporaine, il paraît difficile, sinon impossible, de négliger les témoignages des témoins ou des agents historiques ; soit enfin celui des « archivistes oraux », dont nous allons maintenant essayer de faire apparaître la spécificité <sup>24</sup>.

#### II.1 — La spécificité de la campagne d'archives orales

*La problématique.* — Les archivistes, au sens traditionnel, se contentent de recueillir déclarations et témoignages, sans problématique précise, et de les conserver à toutes fins utiles pour les chercheurs de l'avenir. Comme pour les archives écrites, leur problème est celui de la place — qui imposera un jour un

Nombre d'entretiens réalisés selon le secteur  
d'activité principale de l'interviewé

Secteur d'activité	Nombre de phases						Total
	1*	2	3	4	5	8	
Administration centrale et responsables nationaux	5	10	1	3	1	1	21
Monde politique	5	3	1	—	—	—	9
Monde médical	6	5	1	—	—	—	12
Mutualité	1	1	1	—	1	—	4
Caisses du Régime général	29	20	7	3	—	—	59
Caisses du Régime des mines	4	18	4	1	1	—	28
Caisses du Régime agricole	24	6	—	2	—	—	32
Caisses du Régime commerçants	3	4	1	—	—	—	8
Caisses du Régime artisans	2	1	1	—	1	—	6
Caisses du Régime SNCF	9	4	1	—	—	—	14
Caisses des Professions libérales et autres caisses	2	5	—	1	—	—	8
Total	90	78	18	10	4	1	201
Nombre d'entretiens	90	156	54	40	40	8	368

\* Cette catégorie comprend à la fois des personnes âgées disparues après la première phase, des personnes ayant perdu la mémoire ; des personnes n'ayant participé que marginalement ou récemment à l'histoire de la Sécurité sociale ; des personnes de niveau modeste, dont l'expérience a été très limitée ou au contraire des personnes, souvent importantes, rencontrées à la fin de l'enquête, alors que l'information était déjà bien établie, avec lesquelles une seule longue interview, très bien préparée, a permis de confirmer les faits obtenus.

choix parmi les transcriptions orales, les bandes et les documents écrits, en fonction de critères, qui restent encore à définir. (Pour les dossiers de la Sécurité sociale, par exemple, ne faudrait-il pas songer à un échantillonnage ?)

Au contraire, les « historiens » (qui, rappelons-le, peuvent être sociologues ou politologues...) utilisent la méthode des entretiens pour répondre à une problématique précise, même si elle est parfois définie de manière large : par exemple, l'apprentissage en boulangerie dans l'entre-deux-guerres qu'étudie I. Bertaux, le changement social que prennent pour objet de leur enquête A. Burguière, J. Goy, J. Ozouf ; le militantisme politique des étudiants entre les deux guerres (J. Bourdin, R. Girardet). La nature scientifique de l'entreprise est la même pour tous ceux que nous qualifions « d'historiens », même si les spécialistes de sciences humaines sont plus sensibles aux problèmes généraux et ont tendance à privilégier le présent, alors que les historiens (au sens étroit du terme), soucieux de savoir aussi « ce qui s'est passé à un endroit donné à un moment du passé », portent leur attention plutôt sur les faits singuliers de ce passé.

En opposition avec les deux entreprises précédentes, les « archivistes-oraux », travaillant pour les historiens de l'avenir, ont une problématique beaucoup moins précise. Par définition, les hommes posent au passé des questions liées à leur propre expérience historique. Par définition, les « archivistes-oraux » ne peuvent pas concevoir toutes les interrogations auxquelles sera soumis dans trente ou quarante ans le matériel qu'ils recueillent aujourd'hui. Il ne s'agit donc pas pour eux de définir et de construire des faits, pour reprendre l'expression de Bachelard, en fonction d'une problématique théorique qu'ils ne peuvent formuler, ni d'établir le dialogue entre le matériel recueilli et la formulation des hypothèses, qui constitue l'essence de l'entreprise scientifique, mais de recueillir, de la manière la plus large et la plus ouverte possible, une information maximum, donc contradictoire, en multipliant, sur les mêmes événements, les points de vue des différents acteurs historiques.

Il ne s'agit pas d'opposer « archivistes-oraux » et « historiens » par leur méthode, les premiers privilégiant les entretiens libres, et les seconds les entretiens directifs ou semi-directifs. Dans les deux cas, les entretiens ne sont pas libres (seuls les entretiens cliniques peuvent être ainsi qualifiés de manière rigoureuse), mais on peut les qualifier indifféremment de semi-directifs ou de directifs, si l'on entend par là que l'interviewé déploie librement sa mémoire et son discours à l'intérieur du cadre défini par l'enquêteur<sup>25</sup>. Ils s'opposent par la signification différente qui est conférée à un entretien de même type : pour les « historiens », les éléments sont exploités, c'est-à-dire mis en relation avec la problématique de l'enquête, pour les « archivistes-oraux », ils sont recueillis, sans constituer le moment d'une recherche scientifique de même nature. Dans le premier cas, l'interviewer, tout en respectant le rythme et le style de l'interviewé, bâtit l'entretien autour de la formulation du problème qu'il se pose. Dans le second, il poursuit, de manière systématique et exhaustive, une information, de type « attrape-tout », pour reprendre la formule des politologues, en multipliant les points de vue contradictoires. Le but et la fonction de l'entretien ne sont pas les mêmes.

C'est pourquoi la forme et le nombre des entretiens varient dans les trois cas envisagés : les ressemblances de méthode s'arrêtent au déroulement même de l'entretien. Les archivistes et les « historiens » peuvent obtenir les réponses à toutes les questions qu'ils se posent en un seul entretien, même si sa longueur

## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

implique des reprises (on ne peut faire un entretien de dix heures qu'en plusieurs fois). Au contraire, les « archivistes-oraux », plus « ouverts », plus critiques, ne peuvent améliorer la qualité de l'information obtenue qu'en confrontant les points de vue, en réinterrogeant à plusieurs reprises les mêmes acteurs, en étudiant, analysant le matériel recueilli selon les méthodes éprouvées de la critique des textes, que pratiquent les historiens (au sens étroit). Ils pourront ainsi confronter anonymement les témoignages simultanés des divers acteurs, susciter par leurs objections, des compléments, des nuances, des précisions, parfois des rétractations. La multiplicité des interviewés est une nécessité de la méthode des « archivistes-oraux ». On trouvera sur le tableau (p. 190) un exemple concret de ces entretiens que doivent pratiquer les « archivistes-oraux ».

Tant en ce qui concerne les multiples « petits faits vrais » que le vécu des acteurs historiques, tel qu'ils le reconstituent à partir de leurs souvenirs, les entretiens, au fur et à mesure du déroulement de l'enquête, permettent d'obtenir des réponses à une série de questions suscitées par l'ensemble de l'information déjà recueillie et d'améliorer la qualité de l'information obtenue.

Cette méthode, qui s'est imposée à nous au début de notre expérience de constitution d'archives orales (avril-novembre 1975), nous paraît indispensable pour échapper à ces témoignages-tout-prêts, à ces discours-sur-soi-pour-l'autre, construits par gentillesse pour l'enquêteur, que risquent toujours de recueillir pieusement les archivistes. Bien entendu, ce discours-témoignage ou ce discours-déclaration doit être tenu : il occupe souvent le premier entretien. Il est indispensable pour « l'archiviste-oral » de l'écouter, même s'il ne répond pas aux questions que se pose l'interviewer : ce discours est nécessaire pour fonder la confiance, il a un effet cathartique nécessaire pour que les entretiens suivants permettent de traiter des sujets plus précis.

Les récits des vieillards ne sont jamais inintéressants, mais la constitution d'archives orales commence, au-delà de ce discours que recueille l'archiviste, quand « l'archiviste-oral », dont le rôle est plus complexe et plus actif, dépasse cette première phase (qui peut durer plus ou moins longtemps) pour obtenir, comme nous l'avons vu plus haut, soit des faits nouveaux, soit une perception nouvelle des faits déjà connus, grâce à la confiance qu'il inspire et au travail de critique qu'il a réalisé sur tous les entretiens précédents. Seul ce travail de critique des textes, qui finit par prendre plus de temps que l'enregistrement même des entretiens, permet d'atteindre une qualité nouvelle de l'information.

Nous ne saurions trop insister sur cette spécificité de l'objet et de la méthode des archives orales. Non point parce que notre équipe est la seule, à notre connaissance, à la pratiquer de manière systématique (dans les entreprises américaines d'*oral history* qui s'apparentent à la nôtre par leur objet, les *oral historians* sont, à notre sens, des archivistes), mais parce qu'elle fonde la distinction des trois rôles sociaux et permet de préciser la méthode propre à l'élaboration d'archives orales.

*Le choix de l'échantillon.* — La constitution d'un échantillon obéit à des règles différentes pour les « historiens » et les « archivistes-oraux ». S'il s'agit d'une entreprise « historique », le choix est défini par l'objet de la recherche. Dans bien des cas d'ailleurs, le problème de la représentativité est secondaire, la logique n'étant pas celle de la statistique mais celle de la *qualité* des entretiens et des informations qu'ils contiennent. (Il faut toutefois se garder de la tentation, après

coup, de tirer des conclusions statistiques d'un échantillon qui n'a pas été construit sur une base statistique.)

Au contraire, lorsqu'il s'agit d'archives orales, il est plus utile que le chercheur, même s'il ne se met pas dans la logique de la représentativité statistique, s'efforce de multiplier les groupes représentés, d'obtenir des entretiens aussi variés que possible. Pour reprendre l'exemple de notre travail, nous avons réalisé des entretiens avec les fonctionnaires des diverses institutions sociales, de tous niveaux, avec les hommes politiques, les syndicalistes, les médecins, les employés et les responsables du Régime général, et avec ceux des Caisses particulières, avec les « Vichysois » et les « Résistants » ; avec des utilisateurs de différents milieux sociaux. Bref, nous avons essayé d'obtenir l'information la plus complète et la plus précise possible en interrogeant, dans la mesure du possible, *tous* les acteurs concernés ou des représentants de *tous* les groupes concernés. Notons toutefois que la représentation des diverses catégories ne peut pas ne pas rester inégale, d'abord pour des raisons biologiques et surtout parce que les groupes sociaux participent à l'histoire de la Sécurité sociale à des âges différents : les syndicalistes et le personnel des institutions sociales dès le début de leur vie professionnelle, les hommes politiques et les médecins plus tardivement. Aucune campagne d'archives orales ne permet d'interroger tous les acteurs dont le témoignage aurait permis la reconstitution la plus fidèle des événements.

*L'exploitation.* — Si les archivistes purs se contentent de classer et de coder leurs documents, les « historiens » se trouvent placés devant les problèmes classiques de l'exploitation des entretiens, sur lesquels existe aussi une abondante littérature dont nous nous contenterons de rappeler le principe essentiel. L'exploitation d'entretiens peut et doit être aussi rigoureuse que celle de questionnaires statistiques, mais elle donne des résultats *qualitatifs*, qui conviennent à certains objets, à certains milieux, à certaines situations : si l'on cherche comment a été *vécu*, au niveau d'un village, le changement social, l'enregistrement et l'exploitation d'entretiens peuvent être un moyen rigoureux d'investigation, à condition que cette méthode ne soit pas exclusive des autres sources d'information. Si, au contraire, on cherche à savoir comment a évolué la répartition des fortunes en France pendant la même période ou l'évolution des chances devant l'école selon les catégories socio-professionnelles, une enquête statistique s'impose, les témoignages oraux ne pouvant être qu'illustratifs.

Les « archivistes-oraux » n'exploitent pas, à proprement parler. Ils pratiquent la méthode traditionnelle des historiens, celle de la critique des documents, élaborée au XIX<sup>e</sup> siècle par l'école historique scientifique pour obtenir une meilleure qualité de l'information. Comme nous l'avons vu plus haut, chaque entretien est analysé et critiqué non seulement en fonction de la connaissance du problème qu'ont les chercheurs, mais surtout en fonction des autres entretiens. Au fur et à mesure du déroulement de l'enquête, ils deviennent de plus en plus centrés, dans une recherche toujours plus précise de l'information. Paradoxalement, dans cet échange de méthodes entre disciplines des sciences humaines, les « archivistes-oraux » sont conduits à pratiquer la critique historique la plus classique dans l'analyse des entretiens.

La critique des enregistrements doit-elle être de même nature que celle qui s'exerce sur les sources écrites ? A condition de tenir compte du biais inévitable qu'introduit la situation particulière de l'interview, il nous paraît difficile

## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

d'analyser les interviews autrement que selon les principes de la critique des textes (ce qui, bien sûr, n'est pas le cas lorsqu'il s'agit d'enquêtes portant sur l'oralité elle-même, comme les « ethnotextes » de Ph. Joutard). Nous avons laissé de côté toutes les interprétations de l'inconscient qui s'exprimerait à travers le fait de l'oralité : vocabulaire, associations d'idées, débit, bégaiements, hésitations, qui nous paraissent exiger à la fois la compétence du linguiste et celle du psychanalyste. (D'après M. Eyck, les résultats obtenus jusqu'à présent par les politologues restent peu convaincants.) La spécificité de l'oral tient dans notre cas, à la qualité spécifique de l'information.

### II.2 — *Les documents oraux : risques de fascination*

Après la fascination qu'ont longtemps exercée sur les chercheurs en sciences humaines les méthodes mathématiques et l'abstraction de la quantification, une nouvelle fascination pour les méthodes du « vécu » (si le terme a un sens), indépendamment des résultats qu'elles permettent d'obtenir, tend à se développer. Il importe ici, à partir de quelques exemples, de souligner les abus que risque de susciter l'utilisation de l'oral, abus liés à ce qu'on peut appeler la double illusion de la réalité — illusion de toucher le vécu lui-même — et de la totalité. C'est cette fascination qui s'exprime dans la multiplication des histoires de vie, des autobiographies où le chercheur rêve de retrouver le tout du vécu, le tout de l'individu, du groupe familial ou même du groupe social entier. C'est à cause de cette fascination que les chercheurs constatent, en le déplorant, que les interviewés *construisent* leur autobiographie — ce qui est inévitable, à partir du moment où ils ne vivent plus leur vie mais la racontent ; qu'ils choisissent certains faits plutôt que d'autres — ce qui est inévitable, puisque jamais tout ne peut être dit et que le vécu est par essence indéfini ; que la relation entre l'interviewer et l'interviewé biaise le récit (mais par rapport à quelle vérité sinon celle du vécu lui-même que personne, même pas l'interviewé, ne retrouvera jamais)<sup>26</sup>. Bref, le fait qu'aucune méthode ne récupérera jamais le vécu, que toute source, qu'elle soit écrite ou orale, ne sera jamais que « la vision que les contemporains, auteurs de ces sources avaient de leur propre histoire »<sup>27</sup>, est ressenti comme une contrainte insupportable.

Cette fascination par le document peut être illustrée par une première étape des travaux d'Isabelle Bertaux, un des rares travaux qui se qualifient d'« histoire orale » menée à bonne fin en France sur l'apprentissage en boulangerie dans l'entre-deux-guerres. Bien que le sous-titre du travail porte « enquête d'histoire orale », il s'agit plutôt d'un recueil, extrêmement précieux, de documents oraux, pour écrire une histoire qui, dans cette étape au moins, se réduit à quelques phrases suggestives : « Tout se ramène à un rapport fondamental, le rapport d'extorsion du travail gratuit que les artisans boulangers imposent aux enfants (...) à cause des nécessités structurelles découlant du caractère artisanal de la branche<sup>28</sup>. » On regrette qu'elle n'ait pas démontré cette proposition, en analysant, entre autres sources, les entretiens qu'elle avait recueillis<sup>29</sup>. Au cours d'un colloque n'a-t-elle pas affirmé : « Je n'ai pas fait l'analyse de ces entretiens, je ne pouvais rien dire de mieux que les interviewés<sup>30</sup>. » Sans doute ces documents sont-ils esthétiquement supérieurs, par leur pouvoir d'évocation, la qualité toujours émouvante des récits autobiographiques, la description pittoresque des

« témoins oculaires » ou des « vénérables vieillards », à l'analyse abstraite des « historiens ». Ils n'en restent pas moins à une forme « d'immédiateté confuse »<sup>31</sup> : supprimer l'analyse à leur profit, c'est renoncer à l'entreprise scientifique elle-même.

D'ailleurs, est-il vraiment « brut », ce document ? Sans doute le magnétophone enregistrant les discours que Thucydide reconstituait selon la logique de la situation historique, fournit un document plus proche de la réalité. Mais celui qui évoque ses souvenirs n'est déjà plus celui qui les a vécus : il reconstitue aussi ses souvenirs, selon sa propre logique. Le document oral, comme la source écrite, peut et doit être étudié et critiqué — au sens fort de la critique historique. La situation d'interview est un des éléments de ce que Seignobos appelait la critique externe. Le document oral n'est pas une fin en soi ; ce n'est pas de l'histoire, c'est un document pour les « historiens » contemporains ou pour ceux de l'avenir et il doit être à ce titre soumis aux mêmes conditions d'utilisation scientifique que les autres sources. Le recueil de documents oraux peut être aussi rigoureux et systématique que toute entreprise scientifique, sans que le document en tant que tel devienne, pour autant, « scientifique ». Le vécu existentiel n'est pas la nécessaire construction de la connaissance, la conscience naïve n'est pas l'équivalent de la conscience savante. « L'histoire appartient à l'ordre non de la vie mais de l'esprit<sup>32</sup>. »

C'est le même renoncement à l'entreprise scientifique qui s'exprime à certains moments chez quelques chercheurs de l'éco-musée du Creusot. Ce vaste projet comporte d'abord une tâche, parfaitement justifiée, qu'on peut qualifier d'archivistique au sens large du terme : « Tout un pan de notre mémoire collective risque de disparaître à tout jamais si l'on ne préserve, conserve, répertorie, classe, expose ces témoignages extrêmement divers de modes de vie en voie de disparition<sup>33</sup>. » « Nous avons les habituelles préoccupations des musées : inventaires des sites, des bâtiments, des archives, des documents et aussi des objets, bien sûr...<sup>34</sup>. » Mais à ce travail d'archiviste qui accueille les machines aussi bien que les liasses, en faisant appel à la population pour qu'elle fouille les greniers et fasse revivre ses souvenirs les plus anciens, se superpose immédiatement l'ambition d'agir sur elle : « Nous invitons la population à découvrir les facteurs positifs qui ont forgé sa personnalité et ceux négatifs qui ont freiné son développement<sup>35</sup> » ; « L'originalité de l'éco-musée de la Communauté réside en son ambition : viser au développement culturel d'une population<sup>36</sup>. » Dernière étape, la population locale n'aide pas seulement à rassembler les archives de toute nature (des objets aux récits autobiographiques), elle devient l'objet et l'acteur involontaires d'une entreprise qui n'est plus ni archivistique ni « historique ». Les chercheurs qui ne sont plus eux-mêmes ni des archivistes ni des « historiens », se placent sur le même plan que la population et finissent par écrire dans le programme d'un de leurs congrès : « L'isolement de ceux qui fabriquent l'histoire devrait peut-être les convaincre que, pour une bonne partie des gens, il est simplement question de la vivre. Ne s'agirait-il pas de la même histoire et ne serait-elle pas valable pour tout le monde<sup>37</sup> ? » La réponse à cette question rhétorique est évidemment non : le mot histoire est pris dans deux sens différents ; l'histoire que vivent les hommes est d'un autre statut épistémologique que l'histoire « fabriquée » (admirons au passage la critique impliquée par ce terme) par les historiens. « La pratique historienne sait bien qu'il ne s'agit pas de

## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

*revivre* le passé, de le percevoir et de l'éprouver... mais de le *présenter* dans un discours qui le rende intelligible<sup>38</sup>. »

Sans doute la pratique d'entretiens oraux, comme toute pratique sociale, n'est-elle jamais innocente et même si elle est menée sans que le chercheur ait l'ambition de provoquer une réaction politique (au sens large), elle peut amener à une nouvelle prise de conscience collective : les historiens retrouvent le problème que connaissent les sociologues travaillant dans les sociétés contemporaines, dont l'analyse elle-même devient une des données objectives de la réalité sociale qu'ils ont observée et interprétée. La prise de conscience des sociétés contemporaines par elles-mêmes, grâce aux sciences humaines, constitue désormais une de leurs caractéristiques. Il ne faut toutefois pas en conclure que le rôle des « historiens » est pour autant remis en question par l'enquête orale, que l'historien n'est plus chargé de détenir ou d'élaborer un savoir, mais, comme le conteur de la société ancienne (d'ailleurs mythique), de maintenir et de transmettre une tradition. Il ne faut pas remplacer le rôle d'« historien » (sociologue, psychologue...) qui interroge, analyse, explique, rend intelligible, par celui d'archiviste. Le rôle d'archiviste, oral ou non, a sa noblesse et une utilité évidentes, mais il ne faut pas le confondre avec celui de l'« historien ». Même s'il s'agit non pas du passé mais du présent, la connaissance ne peut être que rétrospective : on peut vivre ou observer les événements au moment où ils se passent, on ne les organise et on ne peut les rendre intelligibles qu'après coup.



Comme l'a fait remarquer J. Goy<sup>39</sup>, il ne s'agit pas de l'élaboration d'une nouvelle histoire (l'historien s'engage toujours à la recherche de son propre passé, que les sources soient orales ou écrites) ni, bien sûr, d'une nouvelle sociologie, mais du retour, avec les moyens mécaniques de reproduction et le caractère systématique de l'enquête par entretiens, mise au point par les sociologues et les psychologues, à la constitution de sources qui ont été pendant des siècles les sources des historiens, même si une tradition récente qui ne remonte pas au-delà du début du siècle, a conduit les universitaires français à les récuser<sup>40</sup>.

Les débuts de l'histoire grecque ont reposé sur les récits<sup>41</sup> ; l'*histor* est d'abord celui qui se renseigne, qui recherche la tradition orale<sup>42</sup>. Pourtant, dès Hérodote et Thucydide, existe par définition « ce décalage typique entre l'expérience vécue et la rétrospection, qui n'est jamais résurrection et toujours reconstruction conceptuelle »<sup>43</sup>. Ce retour aux sources de l'histoire ne doit pas, pour autant, faire oublier le sens même de la reconstitution historique ni les acquis définitifs de l'école historique scientifique du XIX<sup>e</sup> siècle. Quelle que soit l'entreprise, celle des archivistes, des « historiens » ou des « archivistes-oraux », il s'agit de l'utilisation ou de la constitution d'une nouvelle source historique, négligée à tort par quelques générations d'historiens universitaires, et auxquelles les intérêts récents des historiens ont donné une nouvelle actualité. S'il est vrai que les changements particulièrement rapides de la société industrielle font ressentir plus intensément le besoin de maintenir le souvenir des traditions pré-industrielles et de rappeler un monde qui s'évanouit souvent brutalement, c'est à la fois d'archivistes acceptant les sources orales au même titre que les documents écrits, que nous avons besoin, d'« archivistes oraux » qui (quelle que soit leur formation initiale) soient familiers

en même temps avec la pratique de l'entretien et l'analyse rigoureuse des textes et, *last but not least*, d'historiens contemporains prêts à utiliser les sources orales, dont ils reconnaîtront à la fois la valeur inestimable et les limites.

Dominique ARON-SCHNAPPER et Danièle HANET  
Centre de Recherches Historiques  
EHESS

## NOTES

1. R. BONNAIN et F. ELEGOËT, « Mémoires de France », *Ethnologie française*, 1978, t. 8, pp. 337-355. On pourra aussi consulter P. JOUTARD, « Le document oral, une nouvelle source pour l'histoire », *L'histoire*, n° 12, 1979, pp. 106-113.

2. Voir, dans ce même numéro, les articles de J. LEQUIN et de P. JOUTARD.

3. C. LÉVI-STRAUSS, compte rendu de L. W. SIMONS, *The autobiography of a Hopi Indian*, New-Haven, Yale Univ. Press, 1942, dans *Année sociologique*, 2<sup>e</sup> série, 1940-1948, t. 1, p. 330.

4. Nous mettrons chaque fois des guillemets pour indiquer cette utilisation particulière du terme d'historien.

5. Le programme d'archives orales a été confié au Centre de recherches historiques sous la responsabilité de Dominique Schnapper et financé par le Comité interministériel pour l'histoire de la Sécurité sociale présidé par P. Laroque. Il a débuté le 1<sup>er</sup> avril 1975 et s'est terminé le 31 décembre 1979. Au total, 365 entretiens ont été réalisés auprès de 201 personnes. Les entretiens ont été réalisés par D. Hanet, à laquelle se sont jointes S. Deswarte et D. Pasquier, le 1<sup>er</sup> janvier 1976, A. Le Clec'h, Cl. Schneider, M. Vormeringen, le 1<sup>er</sup> janvier 1978.

6. On trouvera une introduction générale au sujet dans Ch. NAHOUM, *L'entretien psychologique*, Paris, PUF, 1958 et une bibliographie complète dans S. RICHARDSON, B. DOHRENWEND, D. KLEIN, *Interviewing : its forms and functions*, New York, Basic Books, 1965.

7. S. TERKEL, *Hard times : an oral history of the Great Depression in America*, New York, Pantheon Book, 1970.

8. L'objet propre de cette recherche et les problèmes de méthode qu'elle a soulevés ont été exposés dans notre article, « Archives orales et histoire des institutions sociales », *Revue française de sociologie*, XIX, 1978, pp. 260-276.

9. Isabelle Bertaux a aussi étudié l'application de la législation (ou plutôt sa non-application) dans la formation des apprentis boulangers. La manière dont les textes s'appliquent dans la réalité est un objet privilégié des entretiens oraux. Cf. I. BERTAUX-VIAME, *L'apprentissage en boulangerie dans l'entre-deux-guerres, une enquête d'histoire orale*, mémoire de maîtrise, Paris VII, sept. 1976.

10. C. ROGERS, *Le développement de la personne*, Paris, Dunod, 1967, *passim*.

11. Remarque de J. Goy lors de la journée d'étude sur « le témoignage oral » organisée par la Fondation nationale des sciences politiques le 14 mai 1977 (sous la responsabilité de J. Bourdin et de R. Girardet).

12. Il n'en reste pas moins la possibilité de quelques échecs, en particulier parmi les responsables de haut niveau, dont le meilleur interviewer n'obtiendra jamais que le discours déjà prononcé dans de nombreuses circonstances officielles.

13. C. ROGERS, *op. cit.*, p. 230.

14. A. DE TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, t. XII des *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, 1964, p. 101.



## ARCHIVES ORALES : UNE AUTRE HISTOIRE ?

15. C. MORISSEY, « On oral history interviewing », dans L. DEXTER éd., *Elite and specialized interviewing*, Northwestern Univ. Press, 1970.

16. Hérodote, I. 23. Nous avons choisi cette citation parmi celles que nous a signalées notre ami Philippe Gauthier, en particulier Hérodote, IV, 195 ; VII, 148, 150, 152, etc.

17. Thucydide, I, 22.

18. On connaît la célèbre formule de Thucydide (I, 22) : « J'ajoute qu'en ce qui concerne les discours prononcés par les uns et les autres, soit juste avant, soit pendant la guerre, il était bien difficile d'en reproduire la teneur avec exactitude, autant pour moi, quand je les avais personnellement entendus que pour quiconque me le rapportait de telle ou telle provenance, j'ai exprimé ce qu'à mon avis, ils auraient pu dire qui répondit le mieux à la situation. »

19. Michelet réécrit aussi avec talent les descriptions que lui faisait son père de la vie quotidienne dans les couvents avant la Révolution (*L'histoire de la Révolution française*, Paris, Éditions de la Pléiade, 1939, pp. 24-25) et le récit d'un témoin oculaire sur l'atmosphère de l'assemblée qui vota la mort de Louis XVI (*op. cit.*, pp. 329-330).

20. A. DE TOCQUEVILLE, *Souvenirs*, *op. cit.*, p. 101.

21. Ainsi les comptes rendus de réunion, les documents comptables, etc.

22. P. VEYNE, *Comment on écrit l'histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1974, p. 194.

23. M. Maget a montré depuis longtemps comment l'observation ethnologique pouvait être aussi rigoureuse que l'exploitation de résultats chiffrés. Cf. M. MAGET, *Guide d'étude directe des comportements culturels*, Paris, CNRS, 1962.

24. Il est bien évident que ces termes définissent non des personnes, mais des rôles sociaux. L'« historien » peut d'abord être archiviste, ou « archiviste-oral » avant de faire son métier d'historien, il peut utiliser des témoignages recueillis par des archivistes ou une campagne d'archives orales menée par des « archivistes-oraux ». Pour la même raison, des entretiens élaborés et exploités en fonction d'une enquête particulière peuvent, ensuite, constituer des « archives orales » pour les historiens de l'avenir : il serait regrettable que les entretiens que projette A. Prost auprès des sous-lieutenants de la guerre d'Algérie soient détruits après leur première exploitation. En fonction de leur expérience historique, les historiens de l'avenir risquent d'y lire des informations qui nous échappent.

25. La distinction classique directive/semi-directive nous paraît inadéquate pour caractériser une série d'entretiens où se succèdent des phases non directives et directives.

26. Il ne s'agit pas du biais créé par un mauvais enquêteur, mais du biais inévitable qu'introduit toute situation d'interview.

27. P. VEYNE, « L'histoire conceptualisante », dans J. LE GOFF et P. NORA éd., *Faire l'histoire*, t. I, Paris, Gallimard, 1974, p. 67.

28. I. BERTAUX, *op. cit.*, pp. 174-175.

29. Mais sans doute n'est-ce qu'une étape dans son travail puisque dans un texte comportant des réflexions très variées, Daniel Bertaux, dans une partie de son développement que nous jugeons par ailleurs discutable, rejoint notre position à propos du travail du sociologue : « Le voici placé devant l'alternative fondatrice : soit se taire et 'laisser parler', soit se hisser d'un bond au niveau véritablement sociologique, celui où l'on s'efforce d'élucider le *mouvement historique des rapports sociaux*. Ce niveau existe, potentiellement : et en règle générale, il ne se rencontre guère au niveau de la conscience des acteurs ou tout au moins de leurs discours. *Il y a donc place pour l'analyse sociologique mais cette place il faut la conquérir.* » Cf. D. BERTAUX, « Comment l'approche biographique peut transformer la pratique sociologique », *Recherches économiques et sociales*, n° 69, avril 1977.

30. Communication orale d'Isabelle Bertaux à la journée d'étude sur « le témoignage oral », déjà citée.

31. P. VEYNE, art. cit., p. 70.

32. R. ARON, *Introduction à la philosophie de l'histoire*, Paris, Gallimard, 1948 (1<sup>re</sup> éd., 1938), p. 102.

33. J.-C. MARREY, « Point de vue », *Aménagement local*, févr. 1977, p. 4.

34. M. ÉVRARD, « Les gens fouillent mémoire et grenier », *ibid.*, p. 7.

35. *Ibid.*
36. M. ÉVRARD, « L'économie de la communauté urbaine. Le Creusot-Montceau-les-Mines », *Spécial éco-musée*, p. 1.
37. Programme du Congrès sur la « Mémoire collective ouvrière », organisé les 7, 8, 9 octobre 1977 (Circulaire du 15 avril, p. 1).
38. F. CHATELET, *La naissance de l'histoire*, Paris, Plon, « 10/18 », 1974, p. 16.
39. Intervention à la journée d'études organisée par la Fondation nationale des sciences politiques, déjà citée.
40. Pour les deux entreprises des archivistes et des « archivistes oraux », le terme de documentation orale ou d'archives orales nous paraît convenir ; en revanche nous continuons à regretter l'utilisation du terme d'histoire orale, adoptée en France à la suite des Anglo-Saxons, pour désigner une histoire fondée, entre autres, sur les sources orales.
41. « Pour moi je dois faire connaître ce que l'on me dit, mais je ne suis pas tenu d'y croire entièrement (que cela soit dit pour tout mon récit), car il y a des gens qui vont jusqu'à prétendre... » (Hérodote, VII, 152). Bien d'autres passages d'Hérodote pourraient être cités : I, 123 ; IV, 195 ; VII, 148, 150, 152 ; VII, 154, 168, etc.
42. D. ROUSSEL, *Les historiens grecs*, Paris, PUF, 1972.
43. R. ARON, *op. cit.*, p. 95.